INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 8 septembre 2016 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes, Karine Gauthier

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

---

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-09-08.184 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2016, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-09-08.185 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

2. Affaires du Conseil

2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 29 août 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-09-08.186 D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Jardins Solidaires	300 $
Concours Fleurir Deux-Montagnes	600 $

DE DÉCRÉTER que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02. 111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Versement d'aide financière en vertu du «*Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*»

CONSIDÉRANT le rapport de madame Francine Thibodeau, daté du 29 août 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-09-08.187 D'ACCORDER une assistance financière, dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain,* aux personnes ci-après mentionnées :

Ana Karla Torres Rangel	100,00 $
Katherine-Elizabeth Larivière	100,00 $

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.3 Renouvellement du portefeuille d'assurance générale 2016-2017

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec et qu'elle doit renouveler son portefeuille d'assurance pour la période du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2017 ;

IL EST

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
et unanimement résolu

2016-09-08.188 DE RENOUVELER le portefeuille d'assurance générale 2016-2017 avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour la somme de 230 413 $, taxes incluses.

ADOPTÉE

2.4 **Pro-Shop de l'aréna Olympia – Signature d'un bail avec monsieur Dave Byers**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 31 août 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2016-09-08.189 DE SIGNER un bail avec monsieur Dave Byers pour la location, du local pro-shop à l'aréna Olympia. Le bail est d'une durée d'une année avec 2 options de renouvellement d'une année chacune. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, le bail de location.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 31 août 2016

4. Règlements municipaux

4.1 **Avis de motion – Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (Règl. n° 1514)**

Madame Micheline Groulx Stabile donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (Règ. 1514) ;

Madame Micheline Groulx Stabile présente le projet de règlement.

Ce règlement aura notamment pour objet d'interdire aux élus municipaux de la Ville de Deux-Montagnes de faire l'annonce, lors d'activités de financement politique, de projets, de contrats et de subventions pour lesquels la décision finale n'a pas été prise par l'autorité compétente.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

4.2 **Avis de motion –Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux (Règl. n° 1477)**

Madame Manon Robitaille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux (Règ. 1477) ;

Madame Manon Robitaille présente le projet de règlement.

Ce règlement aura notamment pour objet d'interdire aux employés municipaux de la Ville de Deux-Montagnes de faire l'annonce, lors d'activités de financement politique, de projets, de contrats et de subventions pour lesquels la décision finale n'a pas été prise par l'autorité compétente.

4.3 **Adoption – Règlement n°1588 — Règlement modifiant le Règlement n° 1454 établissant la tarification des services**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 11 août 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de prévoir des tarifs concernant le remorquage de véhicules, le remisage à la fourrière municipale et les tarifs de remorquage concernant la SAAQ.

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-09-08.190 D'ADOPTER le Règlement n°1588 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement n° 1454 établissant la tarification des services* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.4 **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de modifier certaines normes d'implantation dans la zone C1-05**

Madame Karine Gauthier donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de modifier certaines normes d'implantation dans la zone C1-05.

Ce règlement aura notamment pour objet :

1) d'enlever dans les notes, la note 2 (classe d'usage C1 obligatoire d'au moins 20 % au rez-de-chaussée);
2) de modifier le COS maximum de 2,0 à 3,0.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

4.5 **Adoption – Premier projet de règlement n° 1587 — Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de modifier certaines normes d'implantation dans la zone C1-05**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 8 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet :

1) d'enlever dans les notes, le dernier paragraphe (classe d'usage C1 obligatoire d'au moins 20 % au rez-de-chaussée);
2) de modifier le COS maximum de 2,0 à 3,0 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-09-08.191 D'ADOPTER le premier projet de Règlement n° 1587 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de modifier certaines normes d'implantation dans la zone C1-05* », tel que déposé.

Qu'une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

4.6 **Avis de motion – Règlement créant une réserve financière pour la fête du 100e anniversaire de la ville**

Madame Micheline Groulx Stabile donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement créant une réserve financière pour la fête du 100e anniversaire de la ville.

Ce règlement aura pour objet de créer une réserve financière au montant total de 150 000 $.

4.7 **Avis de motion – Règlement créant une réserve financière pour la vidange des bassins des eaux usées**

Monsieur Frédéric Berthiaume donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement créant une réserve financière pour la vidange des bassins des eaux usées.

Ce règlement aura pour objet de prévoir un prélèvement de 40 000 $ annuellement pour la vidange des bassins des eaux usées.

4.8 **Avis de motion – Règlement modifiant le règlement établissant la tarification des services rendus (Règl. n° 1454)**

Madame Micheline Groulx Stabile donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le règlement établissant la tarification des services rendus (Règl. n° 1454).

Ce règlement aura notamment pour objet de modifier les tarifs concernant les services rendus par le Service de sécurité incendie, et de modifier le tarif du paiement par internet des constats d'infraction à la Cour municipale.

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Août 2016

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2016 et montrant un total de :

- Fonds général : 2 381 115,40 $
- Fonds de dépenses en immobilisations : 956 641,67 $

6. Ressources humaines

6.1 Confirmation de permanence à la Gestion du territoire – section Travaux publics

CONSIDÉRANT que madame Valérie Gagnon a terminé sa période de probation ;

CONSIDÉRANT que monsieur Jason Morisson a terminé sa période de probation ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et communications, datée du 30 août 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
et unanimement résolu

2016-09-08.192 DE CONFIRMER la permanence de madame Valérie Gagnon à titre d'employé régulier au poste de chauffeur de camion au service de la Gestion du territoire, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE CONFIRMER la permanence de monsieur Jason Morisson à titre d'employé régulier au poste de concierge au service de la Gestion du territoire, et ce conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

6.2 Lettre d'entente avec le syndicat des cols blancs – SCFP-1620-2016-08 – autorisation de signature

CONSIDÉRANT la nécessité de signer des lettres d'ententes ;

IL EST

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-09-08.193 DE SIGNER avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1620, la lettre d'entente n° 1620-2016-08 ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la lettre d'entente.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

7. Urbanisme

7.1 Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-09-08.194 D'accorder la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse des immeubles	Description
A)	11, 10e avenue (Lot 1 605 330)	D'autoriser la construction d'un duplex avec une largeur de 7,6m au lieu d'une largeur minimale de 8,7m.

ADOPTÉE

7.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-09-08.195 D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	302, 16e avenue	D'approuver la demande de PIIA n°2016-0242 pour le projet de construction neuve de quatre (4) duplex à l'angle de la 16e Avenue et de la rue Henri-Dunant, lot 1 974 986. Les façades principales seront un mélange de bloc architectural et de bois torréfié de couleur varié selon les bâtiments et les autres façades seront en vinyle de couleur assortie à la couleur du bois torréfié. Les garnitures, portes et fenêtres seront de couleur noire.
B)	11, 10e avenue (Lot 1 605 330)	D'approuver la demande de PIIA n° 2016-0629 pour le projet de construction neuve d'un bâtiment bifamilial isolé d'apparence cottage. L'aire du bâtiment est de 870 pi² ou 80,76m² par étage. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un agencement de brique grise, un parement de bloc architectural blanc et de bois torréfié gris. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement de vinyle ou aluminium de couleur grise. Les portes et les fenêtres, les fascias et les soffites sont en aluminium de couleur noire et la toiture est en bardeaux d'asphalte noir.
C)	40, 18e avenue	D'approuver la demande de PIIA n° 2016-0607 pour le projet de construction neuve d'un bâtiment de type cottage intergénérationnel de 24m x 27m de forme irrégulière avec garage intégré de 11 m x 7 m. Le revêtement extérieur pour l'ensemble des faces, dans des proportions similaires, sera en bardeau de cèdres et de bois de couleur naturel ainsi qu'un parement de pierre dans les teintes de gris brun ceinturant la base du bâtiment. La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur nuancée de gris et de cuivre pour certaines parties.
D)	63, 13e avenue	D'approuver la demande de PIIA n° 2016-0635 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale isolée. Sur la façade principale et l'ensemble des faces du bâtiment, le déclin de bois de couleur beige est remplacé par un nouveau revêtement de bois, de marque « CanExel » de couleur « Sable ». La toiture

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

		du garage sera rehaussée et modifiée pour une toiture à 2 versants d'avant et arrière.
E)	587, rue Gamble	D'approuver la demande de PIIA n° 2016-0887 pour le projet d'agrandissement de 4.11 m x 9.75 m par l'ajout d'un garage et un étage au-dessus du garage attaché à la maison. Le revêtement extérieur de la façade principale sera en brique de couleur nuancée brune telle que l'existant. Le revêtement extérieur du mur latéral et arrière sera en vinyle de couleur beige tel que l'existant. La toiture sera en bardeau d'asphalte de couleur noire, tel que l'existant. La porte de garage et les fenêtres seront en PVC ou aluminium de couleur blanche.
F)	414, 19e avenue	D'approuver la demande de PIIA n° 2016-0765 pour le projet d'agrandissement de 4.24 m x 6.87 m par l'ajout d'un étage au-dessus du garage attaché à la maison. Le revêtement extérieur de la façade principale sera en brique de couleur nuancée de gris tel que l'existant. Le revêtement extérieur du mur latéral et arrière sera en aluminium de couleur sable tel que l'existant. La toiture sera en bardeau d'asphalte de couleur grise telle que l'existant.
G)	1820, rue Lakebreeze	D'approuver la demande de PIIA n° 2016-0771 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale isolée. Sur la façade principale et l'ensemble des faces du bâtiment, le déclin d'aluminium blanc est remplacé par un parement de brique, de type SureTouch, couleur gris sur la surface entière de la façade principale et un déclin de bois de marque « CanExel » de couleur « Acadia » pour les faces latérales et arrière.
H)	2700, boul. des Promenades	D'approuver la demande de PIIA n° 2016-0801 pour le projet d'installation d'une enseigne neuve sur le bâtiment commercial. Les dimensions de l'enseigne sont de 36 po de hauteur par 15 pieds de longueur. Elle sera installée au-dessus des fenêtres de la façade principale. Identification : Daoust nettoyeur écoperformant. Les matériaux pour les lettres seront en acrylique aux nouvelles couleurs de l'entreprise. L'éclairage demeure interne au LED.
I)	341, 26e avenue	D'approuver la demande de PIIA n° 2016-0571 pour le projet de construction neuve d'un bâtiment unifamilial isolé de type cottage. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un parement de brique de couleur nuancée de brun et rouge. Les faces latérales et arrière sont recouvertes

	d'un revêtement de vinyle de couleur gris blanc. Les portes, les fenêtres et les fascias et les soffites sont en aluminium de couleur blanche et la toiture est en bardeaux d'asphalte noir.
J) 7, 10e avenue	D'approuver la demande de PIIA n° 2016-0912 pour le projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale existante de type cottage. Le 2e étage actuel sera entièrement refait et agrandi au-dessus du garage existant. La façade sera en déclin de canexel de couleur beige semblable au revêtement actuel en vinyle. Les autres côtés seront en vinyle de couleur beige tels que l'actuel. Le toit sera en bardeaux d'asphalte noir.
K) 850, chemin d'Oka	D'approuver la demande de PIIA n° 2016-0974 pour le projet de remplacement de l'enseigne existante de Caisse Desjardins Deux-Montagnes St-Eustache, par une enseigne un peu différente, mais dans le même cadre que l'existant.

ADOPTÉE

8. Travaux publics

8.1 **Adjudication du contrat pour les travaux de modification du système de pompage au poste Larry-Cool (GT2016-016)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de modification du système de pompage au poste Larry Cool ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant (Taxes incluses)
Plomberie Brébeuf inc.	95 245,29 $
Nordmec Construction inc.	99 441,88 $
Norclair Inc.	99 698,27 $

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier, directeur adjoint de la Gestion du territoire, en date du 30 août 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-09-08.196 D'ACCORDER le contrat pour les travaux de modification du système de pompage au poste Larry-Cool à *Plomberie Brébeuf inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 95 245,29 $ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2016-016. Le contrat est à prix unitaire.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.414.00.721.

ADOPTÉE

8.2 **Adjudication du contrat pour les travaux de réfection du stationnement de la Légion (GT2016-018)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de réfection du stationnement de la Légion ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant (Taxes incluses)
Uniroc Construction inc.	34 657,49 $
Construction Anor (1992) inc.	35 902,67 $
Pavage Jérômien inc.	40 468,34 $

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier, directeur adjoint de la Gestion du territoire, en date du 30 août 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2016-09-08.197 D'ACCORDER le contrat pour les travaux de réfection du stationnement de la Légion à *Uniroc Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 34 657,49 $ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2016-018. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au fonds général.

ADOPTÉE

8.3 **Appel d'offres GT2012-022 et GT2015-016 – Autorisation de cession de contrat à Beauregard Environnement ltée**

CONSIDÉRANT que National Vacuum inc. n'est plus en mesure d'exécuter les travaux liés aux appels d'offres GT2012-022 et GT2015-016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Karine Gauthier
Et unanimement résolu

2016-09-08.198 D'ACCEPTER la cession des contrats par National Vacuum inc. à Beauregard Environnement ltée pour les appels d'offres GT2012-022 et GT2015-016.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

8.4. Demande d'aide financière au programme FEPTEU

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes désire retirer des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) afin de les présenter au programme FEPTEU ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-09-08.199 QUE la Ville de Deux-Montagnes :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU ;
- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme ;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet ;
- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associé à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement ;
- QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU ;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux révisée pour le programme de la TECQ jointe à la présente demande d'aide financière au programme FEPTEU.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

9. Loisirs et services communautaires

9.1 Parade du Père Noël – Autorisation à tenir un barrage routier

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue d'un barrage routier par le comité de la parade du Père-Noël ;

CONSIDÉRANT que le barrage routier devait avoir lieu le 13 août dernier au coin de la 20e avenue et de l'aréna Olympia, mais a été annulé à cause de la pluie et des orages ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 26 août 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-09-08.200 D'AUTORISER le comité de la parade du Père-Noël à tenir un barrage routier, le samedi 17 septembre 2016 et reporté au samedi 24 septembre en cas de pluie, à l'angle de la 20e avenue et de l'aréna Olympia entre 9h et 16h, afin de recueillir des fonds.

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

9.2 Autorisation de l'Armada de Blainville-Boisbriand de tenir une pratique publique à l'aréna Olympia

CONSIDÉRANT le rapport de madame Marie-Christine Pinard, coordonnatrice du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 26 août 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2016-09-08.201 D'AUTORISER l'Armada Blainville-Boisbriand à tenir une pratique publique à l'aréna Olympia, le samedi 29 octobre de 13h à 15h, et que les heures de glace soient offertes sans frais.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

9.3 **Demande d'aide financière au MCCQ dans le cadre du Programme « *Projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* »**

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Karine Gauthier
Et unanimement résolu

2016-09-08.202 D'AUTORISER le Service des loisirs, culture et vie communautaire à déposer une demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme *«Projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes»*.

DE DÉSIGNER madame Pascale Dupuis, directrice culture et bibliothèque, à titre de personne responsable du programme et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

10 Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h12.
Six citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h58.

11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier